

SAUVETEUR NATIONAL OCÉANIQUE (20 H)

PLAN DE COURS – 1 MONITEUR

Mise à jour : Juin 2025

SAUVETAGE SECOURISME NAUTISME ÉDUCATION NATATION

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DU COURS

Le cours Sauveteur national – Océanique est conçu dans le but de développer les habiletés, les principes et les pratiques et les processus de prises de décision de la surveillance aquatique qui permettent au surveillant-sauveteur d'effectuer une supervision sécuritaire et efficace sur une plage océanique. Le cours renforce les valeurs, le jugement, les connaissances, les habiletés et la condition physique qui ont été acquis dans le cadre du cours Sauveteur national – Plage continentale.

Suite à la réussite du cours, le candidat obtient le brevet Sauveteur national – Océanique.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

À la fin du cours, le candidat sera en mesure de :

- ☐ Évaluer et décrire comment les divers éléments d'une plage océanique ont un impact sur la sécurité des usagers et sur une surveillance sécuritaire (item 1);
- ☐ Démontrer des entrées à l'eau avec une aide de sauvetage ainsi que des sorties sécuritaires de victimes appropriées pour une plage océanique (item 2);
- ☐ Utiliser l'équipement de plongée en apnée (masque, palmes et tuba) afin de nager 5m en surface suivi de 15m sous l'eau, puis à nouveau 5m en surface (item 3);
- ☐ Démontrer les habiletés et la condition physique requises pour récupérer une victime située à 100 m de la rive en utilisant un aquaplane ou une embarcation de sauvetage (item 4);
- ☐ Démontrer sa condition physique, sa capacité aérobique et son endurance :
 - En courant 200 m, en nageant 200 m et en courant 200 m, le tout en 8 minutes ou moins (item 5a);
 - En nageant 400m en 10 minutes ou moins (item 5b);
- ☐ Communiquer efficacement avec les usagers, les victimes, les autres surveillants-sauveteurs, les superviseurs et le personnel des services d'urgence (item 6);
- ☐ Utiliser un positionnement et une rotation approprié sur une plage océanique (item 7a);
- ☐ Utiliser des techniques efficaces de balayage visuel et reconnaître rapidement et de façon précise des incidents lors desquels le surveillant-sauveteur doit intervenir (item 7b);
- ☐ Démontrer sa capacité à prévenir les incidents :
 - en reconnaissant et en intervenant lors de situations qui comportent un danger potentiel pour une personne ou un groupe (item 7c);
 - en effectuant l'accueil sécuritaire des groupes d'enfants venant en sortie à la piscine (item 7c);
- ☐ Effectuer une recherche efficace d'une personne perdue sur une plage océanique tant comme membre que comme leader d'une équipe de surveillants-sauveteurs (item 8);
- ☐ Prendre en charge :
 - une victime en détresse ou en train de se noyer (item 9a);
 - une victime immergée qui ne respire pas (item 9b);
 - une victime blessée à la colonne vertébrale (item 9c);
 - un nageur blessé (item 9d);
- ☐ Démontrer qu'il possède le jugement, les connaissances, les habiletés et la condition physique requis pour intervenir lors de situations d'urgence sur une plage océanique en tant que membre et leader d'une équipe (item 10).

ÉVALUATION

Tous les éléments (**items**) du cours sont évalués par le moniteur sur une base progressive. Le candidat sera évalué tout au long des exercices, des activités et des mises en situation.

DESCRIPTION DU COURS

Durée :	☐ 20 heures minimum
Matériel obligatoire :	☐ Masque de poche et gants
	☐ Sifflet
	☐ Palmes, masque et tuba
	☐ Manuel Alerte : la pratique de la surveillance aquatique
	☐ Manuel canadien de sauvetage
	☐ Manuel canadien de premiers soins
Validité du brevet :	☐ 2 ans si utilisé comme permis de travail

PRÉALABLES

- ☐ Être âgé d'au moins 15 ans à la fin du cours
- ☐ Détenir le brevet Sauveteur national – Plage continentale

Le candidat est responsable de prouver qu'il détient les préalables requis, au plus tard au premier cours. Il doit remettre au moniteur une photocopie d'une preuve d'âge et des brevets nommés ci-haut. Autrement, le membre affilié se réserve le droit de refuser au candidat l'accès au cours Sauveteur national – Option plage océanique.

PRÉSENCE

La présence et la participation du candidat à l'ensemble des séances sont de rigueur pour être en mesure de compléter la formation adéquatement. Il est de la responsabilité du candidat de se mettre à jour et de récupérer la matière manquée lors d'une absence.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Un comportement respectueux et sécuritaire sera exigé tout au long de la formation, sans quoi le candidat peut se voir refuser l'accès au cours.

PLAINTES EN VERTU DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT ET LES INCONDUITES

Le processus de plainte de la Société de sauvetage comprend deux sections. Il y a les plaintes d'abus, harcèlement, négligence et violence et les plaintes de nature administrative, par exemple une contestation de résultat, les normes des programmes qui ne seraient pas respectées.

Pour le premier type de plainte, vous serez redirigé vers une plateforme du gouvernement. Offrant un recours impartial, confidentiel, accessible et efficace, le PILS (Protecteur de l'intégrité en loisirs et en sport) contribue à créer et à maintenir des environnements sains, sécuritaires et respectueux dans l'ensemble des milieux de loisir et de sport.

Pour les plaintes de nature administrative, ce sont des membres de l'équipe de la Société de sauvetage qui assureront le suivi. Selon la nature de celle-ci, des informations pourraient être demandées au moniteur, à

l'évaluateur, au membre affilié et bien sûr à la personne qui fait la plainte. Lorsque toutes les informations seront récoltées, un suivi pourra être fait au plaignant.



PLAINTES D'ABUS, HARCÈLEMENT, NÉGLIGENCE ET VIOLENCE

PLAINTES DE NATURE ADMINISTRATIVE

POLITIQUE, RÈGLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ

La Société de sauvetage emboîte le pas avec les fédérations sportives reconnues par le Gouvernement du Québec, en adoptant une [*Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité*](#).

ADMINISTRATION

La Société de sauvetage est un organisme à but non lucratif qui repose sur l'engagement, le dévouement et le professionnalisme de ses moniteurs et de ses membres affiliés (organisations). La Société de sauvetage développe ses formations en concertation avec son comité médical et diverses instances nationales et internationales, dont *l'International Lifesaving Federation*.

La réussite de cette formation vous permettra d'obtenir un brevet émis par la Société de sauvetage reconnu par les instances gouvernementales. Après la transmission des résultats à la Société de sauvetage par le moniteur ou le membre affilié, la Société de sauvetage s'engage à vous faire parvenir votre brevet dans les 10 jours ouvrables.

Dès la réception de votre brevet, vous devez vérifier si les renseignements vous concernant sont exacts. En cas d'erreur, vous disposez de 3 mois suivant la date de l'examen pour communiquer avec la Société de sauvetage afin d'effectuer les changements nécessaires.

Pour tout commentaire, question ou suggestion, ou simplement pour vous impliquer dans l'un de nos programmes, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

PERSONNE-RESSOURCE

Gestionnaire du cours (membre affilié) : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Coordonnées :

*****AVIS IMPORTANT*****

POUR TOUTE QUESTION TECHNIQUE, LE MONITEUR DÛMENT ACCRÉDITÉ ENSEIGNANT LE COURS DEVRA TOUJOURS VOUS RÉFÉRER À LA DOCUMENTATION OFFICIELLE DE LA **SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE**

Vous souhaitez approfondir vos connaissances?

Consultez la rubrique **SAUVETAGE** de notre site Internet et explorez toutes les possibilités qui s'offrent à vous!

www.sauvetage.qc.ca



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

7665 bd. Lacordaire, Montréal, Québec, H1S 2A7
514 252-3100 et 1 800 265-3093

